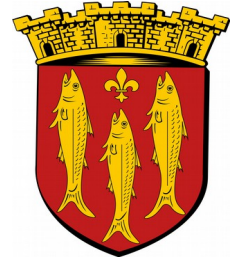




DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
MAIRIE DE NESLE
Place du Général Leclerc
80190 NESLE
Tél : 03.22.88.49.70
Fax :03.22.88.49.78



PROCÉDURE ADAPTÉE N° 06.16

TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

- Cahier des Clauses Particulières : Pages 2 à 9

Consultation du : 01/06/2016 2016

Date limite de réception des offres : 30 JUIN 2016 à 12 heures

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DÉFINITION DES PRESTATIONS	PAGES 3, 4 ET 5
ARTICLE 2. PARTIES CONTRACTANTES	PAGE 5
ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS	PAGE 6
ARTICLE 4. MODALITÉS DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ	PAGE 6
ARTICLE 5. DURÉE DU MARCHÉ	PAGE 6
ARTICLE 6. PRIX	PAGE 6
ARTICLE 7. MODALITÉS DE RÈGLEMENT	PAGE 6 ET 7
ARTICLE 8. ASSURANCE	PAGE 7
ARTICLE 9. NEGOCIATION	PAGE 7
ARTICLE 10. RÉSILIATION	PAGE 7
ARTICLE 11. PÉNALITÉS	PAGE 7
ARTICLE 12. PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES 8	PAGE 7 ET 8
ARTICLE 13. JUGEMENT DES PROPOSITIONS	PAGE 8
ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	PAGE 8
ARTICLE 15. LITIGES	PAGE 8
ARTICLE 16. DÉROGATIONS AU C.C.A.G.	PAGE 9

ARTICLE 1. DÉFINITION DES PRESTATIONS

LOT N° 1 : MENUISERIE EXTÉRIEURE.

Dépose des menuiseries existantes et évacuation en décharge contrôlés.
Pose en neuf.

Fourniture et pose de châssis en PVC blanc avec volet roulant incorporé tablier aluminium blanc manœuvre électrique filaire, coffre blanc avec isolation.

Vitrage 4/16/4.

Dormants élargis pour permettre une isolation extérieur de 40 mm.

Chambre façade n°1 : 1 fenêtre, 2 vantaux oscillo-battant avec volet incorporé, tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Wc : 1 fenêtre 1 vantail sans volet

Salle d'eau : 1 fenêtre 2 vantaux oscillo-battant plus fixe à gauche, vitrage imprimé avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Cuisine : 1fenêtre 2 vantaux oscillo-battant plus fixe à gauche avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Escalier : 2 châssis fixe vitrage imprimé sans volet.

Chambre façade n° 2 : 1 fenêtre 2 vantaux oscillo-battant avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Séjour : 1 fenêtre 2 vantaux oscillo-battant plus fixe à gauche avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

2 fenêtres 2 vantaux oscillo-battant avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Bureau : 1 fenêtre 2 vantaux oscillo-battant plus fixe à gauche avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Chambre n°4 arrière : 1 fenêtre 2 vantaux oscillo-battant plus fixe à gauche avec volet incorporé tablier blanc suivant descriptif ci-dessus.

Couloir : 2 portes d'entrée en pvc vitrée 44/2PEA/16/4 G 200 1 vantail ouverture droite en tirant sous bassement mouluré seuil alu court.4 paumelles et serrure 5 points. Imposte fixe vitré 44/2PEA/16/4 G 200.

Nettoyage du chantier et enlèvement des gravois.

LOT N° 2 : CHAUFFAGE GAZ.

Démontage de l'ancienne chaudière et des radiateurs, évacuation en décharge contrôlés.

- Fourniture et pose d'une chaudière murale à condensation avec production d'eau chaude.
- Séparateur de boue.

- Thermostat d'ambiance.
- Fourniture de 10 radiateurs avec vannes thermostatiques et coudes de réglages
- Mise aux normes de l'alimentation gaz.
- Attestation de conformité de l'installation.

LOT N° 3 : ELECTRICITE.

- Démontage de l'ancienne installation depuis le disjoncteur général. Evacuation et mise en décharge contrôlés.
- Installation en encastré rebouchage au MAP.
- Fourniture et pose d'un coffret modulaire 3 rangées avec porte dans le couloir.
- Fourniture de disjoncteurs différentiels et de l'ensemble des protections suivant norme C1500 pour l'ensemble des circuits.
- Fourniture et pose d'un coffret de communication vdi avec prise rj45 câbles de brassages pour bureau, 3 chambres et séjour.
- Fourniture et pose d'un coffret multimédia télévision et téléphonie câbles et prises.
- Fourniture et pose d'une terre et barrette.
- Liaison équipotentiel cuisine, SDB, chaudière.
- Fourniture et pose d'une VMC double flux.
- Fourniture et pose d'une alimentation 10 A pour volet roulant en attente avec boîte de jonction.
- Fourniture, pose d'une antenne TNT (câble et boîtier).

Fourniture et pose :

Dans les 3 chambres : 1 point lumineux en plafond par commande en va et viens.
 3 prises simples 2P+T.
 1 prise RJ 45 CAT 6.
 1 prise télévision.

Bureau : 1 point lumineux en plafond par commande en va et viens.
 3 prises simples 2P+T.
 1 prise RJ 45 CAT 6.

Cuisine : 1 point lumineux en plafond commande par en va et viens.
 1 point lumineux en applique au-dessus du plan de travail.
 2 prises doubles 2P+T.
 2 prises simples 2P+T.
 1 prise simple 2P+T 16 A lave-vaisselle.
 1 sortie de câble 32 A pour cuisson.
 1 sortie de câble 10 A pour hotte.
 1 prise RJ 45 CAT 6.
 1 prise télévision.
 1 commande VMC simple flux.

SDB : 1 point lumineux en plafond commande par simple allumage.
 1 point lumineux en applique lavabo.
 1 prise simple 2P+T 16 A.
 1 prise simple 2P+T 20 A lave-linge.
 1 alimentation chaudière

WC : 1 point lumineux en plafond commande par simple allumage.

Entrée : 2 points lumineux en plafond commandé par 4 boutons poussoirs.
 3 prises simples 2P+T 16 A.
 1 carillon filaire avec transformateur intégré commandé par un bouton.
 Porte étiquette.

Séjour : 2 points lumineux en plafond commande par 2 simples allumages.

5 prises simples 2P+T 16 A.

1 prise RJ 45 CAT 6.

1 prise télévision.

Cellier : 1 point lumineux en plafond commande par simple allumage.

Etage : 2 points lumineux sur charpente commande par 1 simple allumage à témoin lumineux.

1 prise simple 2P+T 16 A étanche.

Passage de câble sous gaine IRL.

Extérieur : 2 points lumineux commande par 1 simple allumage à témoin lumineux.

Pose de 2 phares à led sous les caches moineaux, 1 à l'avant et l'autre à l'arrière du bâtiment.

Nettoyage du chantier, enlèvement des gravois et mise en décharge contrôlés.

Fourniture d'une attestation de conformité.

1.. Contenu de l'Offre

L'offre portera sur l'intégralité de l'exécution des prestations décrites, conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Particulières.

Les offres consistant en des propositions de variantes ne sont pas admises.

La sous-traitance des travaux n'est pas admise.

L'offre doit faire l'objet d'un acte d'engagement distinct dûment complété, signé et accompagné du bordereau de prix correspondant (avec montants HT, TTC et % TVA).

1.3. Visite de site

Les candidats devront effectuer une visite de site.

Cette visite de site aura lieu à une date négociée avec le maître d'ouvrage.

Elle est obligatoire, toute offre ne comportant pas une attestation de visite sera écartée.

Les candidats seront réputés avertis de l'ensemble des contraintes de réalisation de la prestation.

Ils ne pourront pas demander de supplément lié à des imprécisions du présent cahier des charges.

ARTICLE 2. PARTIES CONTRACTANTES

Le marché est conclu entre :

L'Entreprise retenue, représentée par le Soumissionnaire.

Et

La commune de NESLE représentée par le Maire.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est régi par les documents contractuels énumérés ci-dessous qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :

- L'acte d'engagement (DC3) accompagné de l'offre du candidat ;
- le(s) bon(s) de commande ;
- le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la commune fait seul foi ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 08 septembre 2009 (C.C.A.G.) ;
- les délais d'intervention.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation est une procédure adaptée en application des articles 27 & 28 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché public de travaux.

ARTICLE 5. DURÉE DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché ponctuel dont la durée se confond avec le délai d'exécution indiqué par le soumissionnaire dans son offre.

Les travaux devront être réalisés avant le 28 octobre 2016.

ARTICLE 6. PRIX

Le marché est traité à prix fermes et définitifs.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué suite à l'accomplissement de la mission.

Le règlement se fera à la domiciliation bancaire précisée par le titulaire sur l'acte d'engagement, par mandat administratif dans les 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

En cas de non respect du délai, le taux des intérêts moratoires exigibles sera celui du taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Les factures seront émises en triple exemplaires et adressée à la mairie de Nesle :

Elle comportera obligatoirement :

- le numéro du bon de commande,
- la référence du marché,
- l'indication des prestations effectuées,
- le prix Hors Taxes,
- le taux et le montant de la T.V.A.,

- le total net TTC à payer.

Le comptable chargé du paiement est :

Monsieur Le Trésorier Principal, 1, bis rue de Corsy, 80400 HAM, Tél.
03.23.81.10. 86

ARTICLE 8. ASSURANCE

Le titulaire procurera à l'administration, une attestation d'assurance contractée auprès d'une Compagnie agréée garantissant sa responsabilité civile pour dommages de toutes natures causés aux tiers du fait :

- de son personnel salarié en activité de travail
- de ses matériels,
- d'un événement engageant la responsabilité de l'entreprise après réception.

Les dommages corporels doivent être assurés sans limite de garantie.

Article 9 NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, sans être tenu, s'il décide effectivement de négocier après la remise des offres, d'en informer l'ensemble des candidats.

ARTICLE 10. RÉSILIATION

La commune de Nesle se réserve le droit de résilier ou de modifier le marché dans les conditions prévues par le chapitre 6 du C.C.A.G "Marchés publics de travaux".

ARTICLE 11. PÉNALITÉS

Une pénalité de **300 euros TTC** sera appliquée par jour de retard calendaire pour non respect des délais précisés dans le cahier des charges.

Article 12. PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

A l'appui de son offre, le candidat devra fournir les pièces suivantes :

- a) L'acte d'engagement ;
- b) La proposition du candidat ;
- c) La lettre de candidature ;
- d) La déclaration du candidat : datée et signée par la personne autorisée à engager la Société ;
- e) Les délais d'intervention ;
- f) Le R.I.B. du soumissionnaire ;
- g) Toutes autres pièces que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.
- h) Les candidats sont réputés avertis que le marché ne sera attribué au candidat retenu qu'après production, dans un délai de 7 jours après attribution du marché des documents suivants :
 - La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
 - Les certificats sociaux et fiscaux, chacun certifiés conformes, datés et signés par le candidat.

NB : les documents type sont téléchargeables sur le site
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

Cette offre devra être placée dans une enveloppe sur laquelle, en plus de l'adresse de la Mairie de Nesle, figureront : les noms et les coordonnées du candidat ainsi que la mention suivante :

- NE PAS OUVRIR - PROCEDURE ADAPTEE -

CONSULTATION N° 06.16 du 01/06/2016

TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

L'offre devra parvenir avant le 30 JUIN 2016 - 12 heures

à :

Monsieur le Maire de NESLE

Les offres seront remises soit par pli postal recommandé, soit déposées contre récépissé à la mairie.

VILLE DE NESLE
Place Hector Lamotte
80190 NESLE

ARTICLE 13. JUGEMENTS DES PROPOSITIONS

L'appréciation de l'offre la mieux-disante sera appréciée en fonction des critères suivants :

- 1 – Valeur technique – 40%
- 2 – Prix – 60%

ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes de renseignement d'ordre administratif et technique seront formulées PAR ECRIT auprès de la mairie de NESLE

Du lundi au vendredi de 8 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à 17 Heures.

MAIRIE DE NESLE
Place du Général Leclerc
80190 NESLE
Tél : 03.22.88.49.70

ARTICLE 15. LITIGES

En cas de litige survenant à propos de la passation ou de l'exécution du marché, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent (14 rue Lemerchier, F-80111 Amiens. E-mail : greffe.taamiens@juradm.fr, Tél. 03 22 33 61 70, Fax 03 22 33 61 71).

ARTICLE 16. DÉROGATIONS AU CCAG

L'article 11 du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières fait dérogation à l'article 20 du Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux calculs de pénalités.